



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 11 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le onzième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf (2019-06-11), dans la salle des délibérations du conseil, au 360, rue Principale à Saint-Alphonse de Granby, sous la présidence du maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Happi Keundjeu, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2019-06-112

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la session ouvre à 19:30 Heures.

2019-06-113

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et le secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATION DU QUORUM

1- **OUVERTURE DE LA SESSION**

2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3- **ADOPTION PROCÈS-VERBAL : MAI 2019**

4- **RAPPORT DU MAIRE 2019.**

5- **CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTION

FINANCE

6- **A. Rapport du directeur général/Secrétaire-trésorier – Mai 2019.**

B. Dépôt du rapport trimestriel – Juin 2019.

ADMINISTRATION

7- **Acceptation des comptes à payer en Juin 2019 & Comptes payés affectant l'année 2019.**

8- **Vente, Achat, Reprise de lot.**

9- **Publicité, subvention, achat.**

10- **Adoption du Règlement no. 393-2019 modifiant le Règlement de permis et certificats no. 376-2017.**

11- **Appels d'offre / Stationnement incitatif.**

12- **Tous sujets relatifs – Rang Choinière.**

13- **Centre communautaire – Plan d'actions.**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- 14- Congrès FQM.
- 15- Tous sujets relatifs – Rue Germain.
 - A. Octroi du contrat;
 - B. Travaux de surveillance.
- 16- Asphalte / Ponceaux rues Creuset, Mariette et Germain.
**AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS
ANTÉRIEURES REPORTÉS**
- 17- Rapports verbaux ou écrits : inspecteur municipal et directeur
général/secrétaire-trésorier
**VOIRIE MUNICIPALE
HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
LOISIRS
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
- 18- Appels d'offre – Resurfacement/Parties Rang Parent et rue des Pins.
**PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

2019-06-114

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2019

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 14 mai 2019 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

Note au procès-verbal : Monsieur le conseiller Happi Keundjeu est intervenu, après que monsieur le maire Marcel Gaudreau lui est accordé la parole, sur les procès-verbaux des mois antérieurs, mars et avril 2019 qui ont été adoptés à l'unanimité des conseillers présents, comme quoi il avait indiqué son opposition. Monsieur le maire Marcel Gaudreau et le secrétaire de l'assemblée le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt lui ont indiqué que la manière de s'opposer était de demander qu'un vote soit fait ou pris sur cette résolution et qu'il ne l'avait pas fait. Puisque la demande n'a pas été faite de sa part, lesdites résolutions ont été adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

Enfin, monsieur le maire a demandé à monsieur Keundjeu, s'il s'opposait à l'adoption du procès-verbal du 14 mai 2019; ce dernier a répondu que non;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2019 est ADOPTÉ tel que rédigé et soumis.

RAPPORT DU MAIRE - ANNÉE 2019

Compte tenu de la modification de la Loi, le maire doit depuis l'Année 2018, lors de la session régulière du mois de juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

En vertu de la loi, voici le rapport 2019 portant sur la situation financière de la municipalité. Il traitera des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur pour l'année 2018, un aperçu des réalisations 2018 et les orientations générales du budget 2019.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 2018

❖ Revenus	6 058 069\$
❖ Moins les Dépenses/Charges	(4 094 870\$)
❖ Excédent de l'exercice	1 963 199\$
❖ Moins les Revenus d'investissement	(476 318\$)
❖ Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation	1 486 881\$
❖ Éléments de conciliation à des fins fiscales	302 779\$
❖ <u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>1 789 660\$</u>

APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2018

- Au cours de l'année 2018, la municipalité a poursuivi son Plan Quinquennal Stratégique de Réfection des Infrastructures Routières prévoyant en autres les travaux d'asphaltage et de réparation des rues, et ce, à même les sommes planifiées au budget, des subventions reçues du député, de la subvention fédérale sur la taxe d'essence (TECQ) et des différents programmes provinciaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- La municipalité a continué le développement de la zone commerciale et industrielle (près de la route 139 et de l'autoroute 10), et des lots ont été vendus; ce qui nous a permis d'accueillir de nouvelles entreprises.
- La municipalité poursuit la vente des lots résidentiels dans le « Domaine du Village ». Plusieurs maisons sont construites et plusieurs autres sont sur le point de l'être. Également, la municipalité a procédé à l'asphaltage de base (Phase 1) de la rue du Domaine. Le tout sera complété en 2019.
- La municipalité a poursuivi ses démarches pour la réalisation du futur « Centre Communautaire » visant l'obtention des différentes autorisations gouvernementales requises.
- Aussi, la municipalité a entrepris plusieurs travaux de remplacement de ponceaux municipaux; dont plusieurs ont nécessité l'obtention de permis de la part de la MRC de La Haute-Yamaska.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2019

La valeur imposable du rôle d'évaluation foncière 2019 déposé le 28 août 2018 :

❖ <i>se chiffre à :</i>	444 301 700\$
❖ <i>comparativement à (en 2018) :</i>	430 267 800\$
❖ <i>soit une différence approximative/augmentation de 3.3% :</i>	14 033 900\$

LA MUNICIPALITÉ EST EN TRÈS BONNE SANTÉ FINANCIÈRE ET S'ASSURE D'UNE CONSTANTE AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS

AYANT UN IMPACT POSITIF SUR LE COMPTE DE TAXES DES CONTRIBUABLES

- D'une rareté dans les villes comparables et même dans celles plus importantes, notre municipalité possède un *Plan Quinquennal Stratégique de Réfection des Infrastructures Routières* sur lequel elle appuie stratégiquement ses actions et ses démarches d'entretien des rues, chemins, rangs.
- Pour l'année 2019 et les autres, nous orientons l'ensemble de nos interventions reliées à la voirie sur ce Plan; nous assurant ainsi d'une logique au niveau de notre planification du développement urbain, mais le tout, en respectant les agriculteurs dont les familles, de génération en génération, ont permis à la municipalité de grandir et de maintenir un équilibre harmonieux entre tous.
- Nos principales activités budgétaires pour l'année 2019 se concentrent sur la vente des lots du développement résidentiel « Domaine du Village »; afin de poursuivre l'impact favorable sur les finances municipales. Également, la municipalité procédera à l'asphaltage de base (Phase 2) de la rue du Domaine. La phase finale d'asphaltage de finition sera réalisée au plus tard en 2020 ou 2021.
- Nous poursuivrons, d'une manière déterminée, la vente des lots dans la zone de développement industriel et commercial du Secteur des rues Brodeur Est et Miguel. Plusieurs terrains ont été vendus jusqu'à présent et de nouvelles entreprises verront le jour au cours de l'année 2019.
- De plus, la municipalité poursuit ses démarches pour la construction du nouveau Centre Communautaire qui sera localisé à proximité des Jeux d'eau, la Maison des Jeunes et la Maison du Bel Âge dans le secteur du noyau villageois. Par ailleurs, la municipalité poursuivra ses travaux de mise aux normes du bâtiment de la « Maison du Bel Âge ».
- À part les aléas ou les imprévus, rien n'est laissé au hasard et notre démarche est stratégique; tout en respectant l'ensemble des normes gouvernementales qui sont de plus en plus exigeantes.
- Nous tenons cependant à vous indiquer que le conseil municipal oriente l'ensemble de ses prises de décision et de ses actions pour s'assurer d'un taux de taxation compétitif, et ce, malgré les majorations annuelles importantes des différentes quotes-parts obligatoires à payer à des tiers : MRC, Sûreté du Québec, Brigade Incendie, etc.

EN CONCLUSION...

Je tiens à remercier la population de la confiance que vous continuez à nous accorder, année après année, pour s'assurer d'une saine gestion municipale et dans l'atteinte de nos objectifs à titre de maire et des conseillers responsables des différents comités. Cela nous permet de réaliser efficacement notre travail dans un esprit constructif et d'atteindre notre objectif de maintenir et d'assurer un développement harmonieux et durable de la municipalité.

Je remercie également, les bénévoles pour l'excellent travail qu'ils accomplissent, au fil du temps, en donnant satisfaction à nos citoyens (nes), grâce à leur grande implication citoyenne dans les différents secteurs d'activités.

Je remercie les membres du conseil municipal qui acceptent de travailler positivement avec moi, dans une collaboration collégiale et ce, d'une manière honnête, responsable en respect des normes d'éthique et de déontologie.

Merci également aux membres du conseil visés, concernés et impliqués de m'avoir soutenu par leur seule présence et leur généreuse implication au sein des différents comités.

Aussi, je remercie tous nos employés (es) pour leur constant dévouement et leur implication dans leur travail, et ce, malgré tout. Tout cela, dans le seul but que nos citoyennes et citoyens puissent continuer à bénéficier d'un milieu où il fait bon vivre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

SOURCE OFFICIELLE AUTORISÉE ET PROVENANCE DES INFORMATIONS MUNICIPALES

En terminant, je tiens à vous informer que la seule source autorisée et officielle concernant toutes les informations concernant votre municipalité se retrouve exclusivement dans le Site Internet municipal, ou dans le Mot du Maire distribué périodiquement à chaque adresse civique ou sur les publipostes distribués occasionnellement; le tout bien identifié comme source municipale officielle.

En conséquence, la municipalité ne s'engage qu'envers ces sources officielles d'information municipale et ne cautionne d'aucune manière toutes les autres informations erronées ou rumeurs pouvant découler d'un quelconque média d'information non-officiel (Facebook, dépliant, etc.)

Pour maintenir la paix et l'harmonie dans notre communauté et pour s'assurer du bien-être citoyen et collectif, veuillez s'il vous plaît vous adresser directement à la municipalité, afin de vérifier et valider toute information avant qu'elle ne soit répandue.

À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, « Nous Bâtissons à l'Unisson »

Merci!


Marcel Gaudreau, maire

P.S. : Veuillez prendre note que compte tenu de la loi, la municipalité doit publier sur son site Internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

2019-06-115

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE 2019 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Rapport du Maire 2019 concernant la situation financière de la municipalité doit être publié dans un journal;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil décrète que le Rapport du Maire 2019 concernant la situation financière soit publié dans le Journal L'Express.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance soumise.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle certaines des personnes présentes ont posé des questions.

2019-06-116

RAPPORT VERBAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – MAI 2019

Soumis au conseil : Rapport verbal fait au conseil municipal lors de la session régulière du 11 juin 2019 par le directeur général/secrétaire-trésorier;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du directeur général/secrétaire-trésorier du 11 juin 2019 sur les autorisations de dépenses

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait.

2019-06-117

RAPPORT TRIMESTRIEL – JUIN 2019

Soumis au conseil : Rapport trimestriel de juin 2019 déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte, entérine et approuve le rapport trimestriel déposé par le directeur général pour juin 2019.

QUE, malgré la façon de faire prévue dans la Loi, ce conseil demande de poursuivre la production des rapports financiers de manière trimestrielle.



2019-06-118

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN JUIN 2019 &
COMPTES PAYÉS OU À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2019**

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer ou payer;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés en mai 2019 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juin 2019 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve et ratifie les autres comptes payés ou à payer affectant l'année 2019.

2019-06-119

**DÉCISION DU CONSEIL – RÉTROCESSION PAR 9258-8466 QUÉBEC
INC. DU LOT NO. 5 668 403, CADASTRE DU QUÉBEC ET REPRISE
PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY /
MANDAT AU NOTAIRE ÈVE BELLEFLEUR & AUTORISATION DE
SIGNATURES**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre de 9258-8466 Québec inc. propriétaire du lot no. 5 668 403 acquis le 7 décembre 2017;

ATTENDU QUE la dite compagnie informe la municipalité qu'elle ne donnera pas suite à son projet de construire une nouvelle garderie et qu'elle demande à la municipalité de reprendre le terrain concerné pour le prix de 108 000.-\$, soit 12 000\$ de moins que le prix d'acquisition original, soit le montant du dépôt non-remboursable versé au moment du dépôt de l'offre d'achat;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte de reprendre ledit lot au coût de 108 000.-\$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE ce dossier soit acheminé au notaire Ève Bellefleur, pour qu'elle puisse y donner suite, aux conditions de cette résolution et que les frais sont assumés par la municipalité.

QUE le maire ou le maire-suppléant en son absence ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier ou son absence son adjointe sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2019-06-120

AUTORISATION DU CONSEIL - PUBLICITÉ, SUBVENTION, ACHAT

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve les dépenses suivantes :

1. Sylvianne Bernier, notaire; mandat pour régulariser 5 parties/rues; 3500.-\$ (approx.)
2. Globe Multimedia inc.; Achats de micros/Fabrique; 896,85\$, plus tx.;
3. Dany Simoneau Contrôle; Automates/Station Grandfort; 18915.-\$, plus tx.;
4. Remplacement des fenêtres - Salle no.3/Mairie; à venir\$;
5. Marquage Traçage Québec; marquage de rues diverses; 11 352,50\$, plus tx.\$;
6. Economax; achat d'un réfrigérateur / Camps de jour; 1000.-\$ (approx);
7. Bibliothèque; achat de livres; 220.-\$, plus tx.;
8. Asphalte Brosseau; rapiéçage d'asphalte Rang Dion; 12476.-\$, plus tx.;
9. Labo Montérégie; ponceau rue Germain; 3 301.-\$, plus tx.

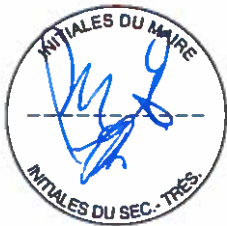
2019-06-121

**DÉCISION DU CONSEIL - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 393-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NO. 376-2017
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

Soumis au conseil : Copie du règlement no. 393-2019;

ATTENDU QU'un avis de motion portant sur le projet de règlement de modification a été adopté le 14 mai 2019;

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter une démarche pour autoriser les logements accessoires sur son territoire, retirer la démarche d'aménagement d'un logement intergénérationnel ainsi que permettre, à certaines conditions, l'exemption de fournir un plan d'implantation pour certaines catégories de travaux relatifs à certains bâtiments accessoires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil adopte le « *RÈGLEMENT NO. 393-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NO. 376-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY* », que rédigé.

RÈGLEMENT NO. 393-2019

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NO. 376-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alphonse de Granby a le pouvoir de modifier son règlement de permis et certificats, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le projet de règlement de modification a été adopté le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ajouter une démarche pour autoriser les logements accessoires sur son territoire, retirer la démarche d'aménagement d'un logement intergénérationnel ainsi que permettre, à certaines conditions, l'exemption de fournir un plan d'implantation pour certaines catégories de travaux relatifs à certains bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut régir avec diligence les procédures et les documents requis pour l'obtention d'un permis ou certificat d'autorisation sur son territoire;

IL EST STATUÉ ET ORDONNÉ ET LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUE ET ORDONNE CE QUI SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement no. 393-2019 et le dit projet de règlement est intitulé : « *RÈGLEMENT NO.393-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NO. 376-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY* ».

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie le « *Règlement de permis et certificats no.376-2017* ». Le tout est nécessaire afin de remplacer l'expression « logement intergénérationnel » par « logement accessoire », de retirer les documents requis pour une demande d'aménagement d'un logement intergénérationnel et permettre l'exemption, à certaines conditions, de fournir un plan d'implantation à une demande de certificat d'autorisation relatifs à certains bâtiments accessoires. De plus, ce Conseil déclare avoir adopté ce règlement, partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devrait être déclarée nulle, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 3

La municipalité modifie son règlement de permis et certificats de la manière suivante :
En conséquence :

1. Il y a lieu de remplacer, à l'article 4.1 portant sur les travaux nécessitant l'obtention d'un permis de construction, l'expression mentionné au point e) « *aménagement d'un logement intergénérationnel* » pour « *aménagement d'un logement accessoire* »;
2. Il y a lieu d'abroger, à l'article 4.5 portant sur la demande de permis de construction, le texte mentionné au point l) de cet article.
3. Il y a lieu d'ajouter, à l'article 4.6.17 portant sur la demande de certificat d'autorisation relatif à la construction, à l'installation, à la modification ou à l'agrandissement d'un bâtiment accessoire à une habitation, un alinéa à la suite du premier portant sur les conditions d'exemption de fournir un plan d'implantation à la demande :
« *Nonobstant ce qui précède, lorsqu'un garage isolé ou un abri d'auto permanent détaché est construit sur une fondation permanente et implanté à 3m ou plus de toutes lignes de propriété et de tout bâtiment, le plan d'implantation prévu au présent article n'est pas requis.* »

ARTICLE 4

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et/ou sur toute illustration incompatible pouvant être contenue aux règlements d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 5

Le Règlement de modification no.393-2019 entrera en vigueur conformément à la Loi.


Réal Pitt, d.g. et sec.-trés.


Marcel Gaudreau, maire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

STATIONNEMENT INCITATIF

Reporté à une session ultérieure.

2019-06-122

DÉCISION DU CONSEIL – OCTROI DU CONTRAT À EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG CHOINIÈRE ENTRE LE CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE ET LA RIVIÈRE YAMASKA

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par appel d'offres publique par la résolution 2019-01-012;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été déposées;

ATTENDU que ces travaux sont prévus au volet *Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* du *Programme d'aide à la voirie locale* du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports;

ATTENDU que l'aide financière a été confirmée par le ministre des Transports dans une lettre datée du 29 mai 2019 pour un montant maximum de 710 622.-\$;

ATTENDU que la plus basse soumission reçue est conforme tel que mentionné au rapport d'analyse de la firme FNX-Innov en date du 10 mai 2019.

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat à *Eurovia Québec Construction inc.* pour les travaux de réfection du Rang Choinière entre le chemin de la Grande-Ligne et la Rivière Yamaska pour un montant de 808 752,55 \$, taxes incluses, suivant les recommandations de la firme FNX-Innov en date du 10 mai 2019.

PLAN D' ACTIONS / CENTRE COMMUNAUTAIRE

Reporté à une session ultérieure.

2019-06-123

AUTORISATION DU CONSEIL – CONGRÈS 2019 DE LA FQM

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise les inscriptions nécessaires pour le maire et un conseiller, les activités, soupers gala, soirées spectacle et toutes les dépenses inhérentes et rattachées à ce congrès pour eux et leur conjoint, si c'est le cas.

2019-06-124

DÉCISION DU CONSEIL – CONTRAT À ROGER DION ET FILS 2006 INC. POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA RUE GERMAIN

Rapport de soumission daté du 4 juin 2019 de Simon Daigle, ing, de St-Georges, structures et génie civil;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par résolution pour le remplacement d'un ponceau sur la rue Germain;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées ;

ATTENDU que les trois soumissions sont conformes tel qu'indiqué au rapport de la firme St-Georges, structure et génie civil en date du 4 juin 2019;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat de remplacement du ponceau sur la rue Germain à la compagnie Roger Dion et Fils 2006 inc. pour un montant de 51 112,14\$, taxes incluses, le tout suivant les recommandations du 4 juin 2019 de Simon Daigle, ing, de St-Georges, structures et civil.



2019-06-125

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL – CONTRAT À ST-GEORGES, STRUCTURES
ET GÉNIE CIVIL, POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
REMPACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA RUE GERMAIN**

Document : Offre de services professionnels daté du 15 mai 2019;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat de surveillance des travaux de réfection de la rue Germain à « *St-Georges, structures et génie civil* », selon sa proposition du 15 mai 2019 et ce, pour un montant de 4410.-\$, plus taxes.

**TRAVAUX D'ASPHALTAGE - PONCEAUX DES RUES DU CREUSET,
MARIETTE ET CLERMONT**

Reporté à une session ultérieure.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport sur les permis émis et autres rapports.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le directeur général/secrétaire-trésorier fait état au conseil des différents dossiers en cours et des documents reçus.

2019-06-126

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL
D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES
SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR
UNE PARTIE DU RANG PARENT ET DE LA RUE DES PINS**

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de resurfaçage sur une partie du Rang Parent (environ 200 m) et une partie de la rue des Pins (environ 150 m);

ATTENDU la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2010 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

ATTENDU que ces travaux sont conditionnels à une aide financière du député provincial;

ATTENDU que les plans et devis ont été préparés par Monsieur Yves Cossette, ing.

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à lancer l'appel sur invitation auprès de trois entrepreneurs pour les travaux de resurfaçage d'une partie du Rang Parent et de la rue des Pins.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 4 juillet 2019 à 10h30 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation et aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Pendant la deuxième période de questions, Monsieur Réal Pitt, directeur général/secrétaire-trésorier, après avoir obtenu l'autorisation du maire, est revenu sur les propos tenus par le conseiller monsieur Happi Keundjeu lors d'une de ses interventions pendant la première période de questions. M. Keundjeu a alors accusé à nouveau, devant public, monsieur Réal Pitt d'avoir donné des informations mensongères aux membres du conseil et à rajouter cette fois le mot « fallacieux »; donc, d'avoir donné des « informations mensongères



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

d'une manière fallacieuse ». M.Pitt a demandé à M. Keundjeu si c'est bien ce qu'il avait dit et si c'était le cas, de retirer ses mots et de bien vouloir s'excuser. Les autres membres du conseil et plusieurs citoyens présents ont confirmé avoir entendu les propos tenus par M.Keundjeu à l'endroit de M.Pitt et son utilisation des mots : « informations mensongères d'une manière fallacieuse ». Après plusieurs insistances de la part de M.Pitt auprès de M.Keundjeu de retirer ses mots et de s'excuser; alors, M.Keundjeu a dit qu'il retirait son mot « fallacieux » mais, sans cependant s'excuser. Par la suite, M.Pitt a insisté sur les excuses de M.Keundjeu concernant l'utilisation du mot « fallacieux » et ce dernier c'est finalement excusé; mais, qu'il maintenait « informations mensongères », et ce, sans jamais dire de quoi il s'agit.

2019-06-127

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la présente session est levée à 20:45 Heures.

Réal Pitt, d.g. et sec.trés.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée

